Ville de Besançon Secrétariat Général

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1991

COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 4 février 1991 à 18 heures à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Etaient présents: M. SCHWINT, M. BOICHARD, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT (à partir de 19 h 10), M. PINARD, Mme MADER, M. HIRSCH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, M. LIME, M. FERRÉOL, M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. DAHOUI, M. GALLAT, M. GIRARD, MIIE ZILLI, M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. TOURRAIN, M. JACQUEMIN, M. MAILLARD, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, M. HUMBERT J.F., M. VIALATTE, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Absents: M. PONÇOT (jusqu'à 19 h 10), M. HUMBERT B., M. JEANNEROT, Mme BULTOT, Mme DUFAY, Mme KUNSTLER, M. LIEVREMONT, Mme CUENIN, M. MOUROT, M. BAS.

Secrétaire: M. RAGOT.

Procuration de vote :

Mandants: M. PONÇOT (jusqu'à 19 h 10), M. HUMBERT B., M. JEANNEROT, Mme BULTOT, Mme DUFAY, Mme KUNSTLER, M. LIEVREMONT, Mme CUENIN, M. MOUROT, M. BAS.

Mandataires : M. BOICHARD (jusqu'à 19 h 10), M. RUEFF, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. PIERLOT, M. MAGNIN, M. LIME, M. RÉGNIER, Mme MADER, M. TOURRAIN, M. JACQUEMIN.

0 - En raison de la présence dans la salle de manifestants du Comité Lycéen d'Action Contre l'Horreur (CLACH) et suite au refus qui a été opposé à leur demande de prise de parole, la séance n'a débuté qu'à 18 h 20.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris les décisions suivantes :

 Exercices 1990-1991 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Adopté à l'unanimité.

2. Conseil Municipal:

a) Centre de Rencontres - Désignation du représentant de la Ville de Besançon au Conseil d'Administration

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a désigné M. Marcel FERRÉOL, Conseiller Municipal, pour siéger, en tant que représentant de la Ville, au Conseil d'Administration de cette association

b) ACCOLAD - Désignation du représentant de la Ville de Besançon au Conseil d'Administration

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a désigné M. Lionel RAGOT, Conseiller Municipal, pour siéger, en tant que représentant de la Ville, au Conseil d'Administration de cette association.

c) Association des Jumelages et Relations Internationales - Désignation d'un représentant supplémentaire de la Ville suite à la modification des statuts

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. l'Adjoint VUILLEMIN et M. NACHIN, Conseiller Municipal, pour siéger, en tant que représentants de la Ville aux côtés de Mme KUNSTLER, M. LIME, M. PIERLOT et Mme DUVERGET, au sein de cette association.

3. Garantie d'emprunts :

a) Syndicat Mixte Besançon-Chemaudin - Arrêt de la concession et aménagement de 5,2 ha de zone industrielle - Garantie et participation de la Ville à hauteur de 47,5 % pour un emprunt de 2 830 000 F contracté auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

A la majorité (1 Conseiller ayant voté contre et 2 s'étant abstenus), le Conseil Municipal a adopté ces propositions.

- b) Centre d'Amélioration du Logement Opération habitat adapté 2 rue Thiémanté
- **b1** Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 60 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b2 - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 60 000 F auprès du Comité du Logement et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs

Adopté à l'unanimité.

- c) Office Public Municipal d'HLM Construction de 35 logements à ossature bois rue des Vignerons Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt global de 12 000 000 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM (actuellement Caisse de Garantie au Logement Social) Modificatif aux délibérations des 16 janvier et 21 mai 1984
- M. TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM, n'a pas pris part au vote. Adopté à l'unanimité.

d) Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté :

d1 - Travaux de réhabilitation à Besançon, 15 à 17 Cité des Montboucons - 30 logements - Garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 1 350 000 F auprès de la Caisse d'Épargne de Besançon

Adopté à l'unanimité.

d2 - Travaux d'amélioration de 45 logements à Besançon, 20 à 28 rue J. Haag - Garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt 1 417 500 F auprès de la Caisse d'Épargne de Besançon

Adopté à l'unanimité.

4. Comptabilité - Exercice 1991 - Ouvertures de crédits d'investissement

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'inscrire, par anticipation au vote du budget primitif 1991, divers crédits d'investissement pour un montant de 1 518 800 F.

5. Subventions:

a) au Sport amateur - 1ère répartition 1991

A l'unanimité, il a été décidé d'accorder les subventions suivantes :

Clubs	Discipline	Fonction- nement	Compétitions nationales		Subv. except.	Total section
		Valeur du point : 48,00 F	Masc.	Fémin.		
ACS Escale Fontaine Ecu	Foot	5 280				5 280
AFFB	Foot	3 840				3 840
ARB	Rugby	6 144				6 144
AS Cité Brulard	Foot	1 ^{ère} année				
AS Karting	Karting	Prestations				
AS Orchamps	Foot	5 760				5 760
AS PTT	Natation	Prestations				0
AS PTT	Hand	Prestations	13 500	9 000		22 500
AS PTT	Athlétisme	4 752				4 752
AS PTT	Foot	Prestations				
AS PTT	Tennis de table	Prestations		2 970		2 970
AS PTT	Omnisports	0				0
AS Portugais	Foot	3 840				3 840
ASC Montrapon-La Butte	Foot	10 080				10 080
ASC Tilleroyes	Foot	1 440				1 440
ASC Velotte	Foot	4 320				4 320
ASEP Les Oiseaux - Escrime	Escrime	912				912
ASEP Les Oiseaux	Karaté	1 631				1 631
ASEP FJT Les Oiseaux	Omnisports	0				0

Clubs	Discipline	Fonction- nement			Subv. except.	Total section
		Valeur du point : 48,00 F	Masc.	Fémin.		
ASQP Volley	Volley	7 248		9 000		16 248
ASQP Basket	Basket	3 360				3 360
AM CB	Cyclisme	3 600				3 600
Amicale Motocycliste	Motocyclisme	Prestations				
Aqua Sport	Plongée	2 472				2 472
Arc Club	Tir à l'arc	2 400				2 400
BBC	Basket	1 728				1 728
BB Comté	Basket	9 648	21 060	4 500		35 208
BRC	Tennis de table	2 016				2 016
BRC	Escrime	4 992				4 992
BRC	Tennis	3 247	2 430			5 677
BRC	Arts martiaux	2 486				2 486
BRC	Cyclisme	2 544				2 544
BRC	Basket	5 232				5 232
BRC	Foot	18 720	21 060		40.070	39 780
BRC	Omnisports	0			43 078	43 078
BUC	Plongée					0
BUC	Volley					0
BUC	Tennis					0
BUC	Aïkido	0.000				0
BUC	Omnisports	3 030				3 030
Balise 25	C. d'orientation	1 156				1 156
Bas-Ball Club	Base Ball	6 384	9 000			15 384
Besançon Cyclo Randonneurs	Cyclotourisme	1 144				1 144
Bisons	Foot américain	2 160	4 500			6 660
Bousbotte	Volley	720				720
Bousbotte	Gymnastique	9 792				9 792
Bousbotte	Foot	1 440				1 440
Bousbotte	Tennis de table	1 440				1 440
Bousbotte	Omnisports					0
Budo Club	Judo	887				887
CAF	Sport de montagne	24 640				24 640
CBSG	Hockey sur glace	4 704	14 040			18 744
CMB	Athlétisme	2 880	2 000			4 880
СРВ	Lutte	5 568	3 000			8 568
Centre Demi-fond	Cyclisme sur piste	1 008				1 008
Centre École Parachutisme	Parachutisme	2 129				2 129
Centre Médico Sportif	C. médico sportif	6 901				6 901
Centre Omnisports	Omnisports	Prestations				4 440
Cercle Suisse	Foot	1 440				1 440
Citadelle	Gymnastique	2 525				2 525
Club de Tir Bisontin Club Orientation Comtois	Tir C. d'orientation	1 296 1 393				1 296 1 393
	Pétanque	3 598				3 598
District Besançon Pétanque Dojo Franc-Comtois	Arts martiaux	9 630	1 000		7 715	3 598 18 345
Don Quichotte	Foot	4 320	1 000		1 1 10	4 320
ES Magellan	Tennis de table	720				4 320 720
ESB	Hand	16 704	21 060	28 080		65 844
Étoile Sportive Saint-Ferjeux	Gymnastique	hors compét.	21000	20 000		00 044
Étoile Sportive Saint-Ferjeux	Cyclisme	1 872				1 872
Étoile Sportive Saint-Ferjeux	Tennis de table	576				576
Étoile Sportive Saint-Ferjeux	Tennis de table	244				244
Étoile Sportive Saint-Ferjeux	Aïkibudo	hors compét.				Z 44
Étoile Sportive Saint-Ferjeux	Omnisports	nors compet.				0
Lione openine camil-renjeux	Ommoporto	ı			l	U

Clubs	Discipline	Fonction- nement	Compé nation		Subv. except.	Total section
		Valeur du point : 48,00 F	Masc.	Fémin.		
Étrier Bisontin	Équitation	4 166				4 166
FC Bregille	Foot	5 760				5 760
FC Saint-Ferjeux	Foot	10 560				10 560
Française	Haltérophilie	816	1 000			1 816
Franche-Comté Judo	Judo	1 ^{ère} année	1 000			1 000
Gant d'Or	Boxe anglaise	5 472				5 472
Gentlemen	Foot	1 440				1 440
Indépendante Comtoise	Gymnastique	21 120				21 120
Jeunesse de Palente	Gymnastique	3 186				3 186
Marocains	Foot	1 440				1 440
OB	Rugby	9 552	14 040			23 592
OCB	Hand	1 536				1 536
PSB	Tennis de table	1 008				1 008
PSB	Tennis	1 144				1 144
PSB	Athlétisme	22 608	2 000			24 608
PSB	Arts martiaux	1 916				1 916
PSB	Hand	1 392				1 392
PSB	Foot	17 280				17 280
PSB	Omnisports	0			36 825	36 825
Palmeraie	Foot	960				960
Pistoliers	Tir	Renonce				
Planoise Karaté	Karaté	839				839
ROB	Boxe anglaise	5 280				5 280
SNB	Omnisports	0				0
SNB	Canoë Kayak	5 280				5 280
SNB	Aviron	21 696				21 696
SNB	Natation	15 024				15 024
SNB	Omnisports	0	5 000		33 640	38 640
Saint-Claude	Gymnastique	6 816			5 000	11 816
Skating Club	Patinage artistique	8 064				8 064
Skating Club	Omnisports	0				0
Sprinter Club	Cyclisme sur piste	2 352				2 352
Team Fun Rockets	Skate	1 ^{ère} année				
Tennis de table Planoise	Tennis de table	1 968				1 968
Tri Action	Triathlon	2 256				2 256
ULM 25	ULM	Prestations				
UNSS	Sport scolaire	4 800				4 800
US Port Douvot	Foot	1 440				1 440
U Prés de Vaux	Foot	3 840				3 840
USEP	Sport scolaire	5 760				5 760
Union Bouliste Bisontine	Lyonnaise	3 598				3 598
UTINAM	Tir	12 576				12 576
VBCB	Volley	6 096	13 500			19 596
Volant Bisontin	Badminton	5 280				5 280
		462 614	149 190	53 550	126 258	791 312
		dont forfaits :				
		54 917				
			Total	: 202 740		

b) au sport de haut niveau - Contrats d'objectifs - 2^{ème} répartition - Saison 1990-1991 - Premier acompte

Sports collectifs:

Clubs	Niveau	Discipline	Montant	
Besançon Basket Comté	Nationale 2	Basket	112 500 F	
BRC	Division 3	Football	277 500 F	
CBSG	Nationale 2	Hockey	15 000 F	
ESB Féminin	Nationale 1	Handball	112 500 F	
ESB Masculin	Nationale 1B	Handball	142 500 F	
ОВ	Nationale 2	Rugby	30 000 F	

Sports individuels

Sport Nautique BisontinClub Pugilistique Bisontin15 000 F

c1) au Comité des Fêtes

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé de verser au Comité des Fêtes un second acompte sur subvention de 122 500 F.

A l'occasion de cet acompte sur subvention, M. le Député-Maire a évoqué la possibilité de l'annulation du Carnaval Bisontin 1991 et a souhaité une concertation avec les représentants des oppositions.

c2) Événements du Golfe - Communication de M. le Député-Maire

M. le Député-Maire a informé l'assemblée qu'il recevra le 14 février les représentants des communautés religieuses de Besançon, l'Archevêque, le Pasteur, le Rabbin et l'Imam afin d'évoquer les événements du Golfe et leurs éventuelles conséquences sur la population bisontine.

6. Réaffectation de subventions - Développement social des quartiers Montrapon - Fontaine-Ecu - Palente-Orchamps

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de réaffecter ainsi, à hauteur de 77 000 F, la subvention de 100 000 F accordée par la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon dans le cadre de l'opération DSQ Montrapon - Fontaine-Ecu - Palente-Orchamps :

FRATE	36 000 F
APAS	23 000 F
Régie de Quartier Fontaine-Ecu	13 000 F
CSCV	5 000 F

7. Mise en œuvre du Protocole d'Occupation du Patrimoine Social (POPS) - Signature d'une convention d'études

Après avoir adopté la proposition de M. JACQUEMIN, visant à prévoir dans l'étude envisagée une action qui aboutirait à une véritable convention cosignée par tous les partenaires pour une coordination de toutes les actions menées dans le cadre de ce POPS et avoir repoussé, à la majorité, l'amendement de Mme FOLSCHWEILLER tendant à supprimer la partie animation de l'étude, l'Assemblée Communale, à la majorité (3 contre, 1 abstention), a autorisé M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville, maître d'ouvrage et le bureau d'études retenu pour la réalisation d'une étude dans le cadre du POPS.

8. Développement Social des Quartiers Montrapon, Planoise - 2^{ème} chargé d'opération - Conventions avec le CAL - Demandes de subventions

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

9. Résorption de l'habitat insalubre - Rue de Vignier - Bilan de clôture

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté le pré-bilan de clôture présenté par la SEDD pour cette opération, fixant les dépenses de 6 114 476 F et la participation de la Ville à 749 000 F.

10.Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Réhabilitation du centre-ville - Convention d'animation avec la SEDD

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le principe de continuité d'animation de la réhabilitation et en confie la mission à la SEDD.
- a autorisé M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et la SEDD.
- a décidé d'inscrire au budget primitif 1991, les sommes nécessaires au financement de cette mission,
- a décidé de reporter le crédit de 200 000 F inscrit au BP 1990 pour le local 2 rue Victor Hugo dont l'aménagement et la location seront confiés à la SEDD par convention que M. le Député-Maire a été autorisé à signer.
- **11. Exercice 1991 -** Fournitures de matériels électriques et de chauffage Lancement des appels d'offres et signature des marchés

Adopté à l'unanimité.

Montant des appels d'offres :

- 600 000 F pour l'électricité bâtiments
- 500 000 F pour le chauffage
- 70 000 F pour l'éclairage public.

12. Bilan des déclarations d'intention d'aliéner du 26 novembre 1990 au 31 décembre 1990

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a donné acte de ce bilan à M. le Député-Maire.

13. Acquisition immobilière - Institut Médico-Professionnel - Mise à l'alignement du chemin de l'Ermitage

Adopté à la majorité (1 vote contre).

14. Le point 14 sera examiné après le 15/a

15. Association «Louis Pasteur 95» - Adhésion de la Ville et désignation de son représentant

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a décidé l'adhésion de la Ville à cette association et a désigné M. le Député-Maire ou son représentant pour y siéger.

14 - Orientations budgétaires pour l'exercice 1991

A partir du document transmis aux membres de l'Assemblée Communale, M. BOICHARD, Premier Adjoint, a présenté les grandes lignes de ces orientations budgétaires pour 1991.

Ce document comporte quatre parties :

- 1. un constat financier établi à partir des comptes administratifs des années antérieures (1985 à 1989), son objectif étant la mise en évidence des principales tendances d'évolution que permettront de définir les orientations de la politique budgétaire,
- **2. les recettes** avec examen des quatre grandes catégories de ressources dont la Ville dispose pour financer ses dépenses d'investissement et de fonctionnement, à savoir :
 - a) les recettes fiscales avec des tableaux indiquant :
 - l'évolution du produit global des contributions directes de 1985 à 1989,
 - l'évolution de la pression fiscale de 1985 à 1990,
 - l'évolution du taux annuel de l'inflation de 1985 à 1990,
 - des éléments statistiques sur la fiscalité locale (étude AMGVF juin 1990.
 - b) les concours et subventions globaux de l'État (DGF, DGE, DGD, FCTVA)
 - c) les recettes diverses
 - d) les emprunts et la dette.
- **3. une section d'investissement** récapitulant, par délégation, les montants des investissements envisagés en 1991 par la Municipalité et financés soit par autofinancement, soit par emprunt globalisé (coût estimé : 122 807 130 F).

Parmi les opérations nouvelles, on peut citer :

- la première tranche de modernisation de l'atelier municipal d'imprimerie,
- l'étude pour l'aménagement de la place de la Révolution,
- la participation aux viabilités ENSMM,
- la participation au développement de la Société SM2E Mitsubishi,
- la mise en place d'un système de télésurveillance à la Citadelle,
- l'étude sur le devenir de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères,
- la patinoire de Planoise,
- la participation au programme d'équipement de l'Université...

Seront également poursuivies les opérations commencées en 1990 ou antérieurement :

- opérations de réhabilitation sociale du quartier de Montrapon Fontaine-Ecu,
- développement social de divers quartiers (Palente-Orchamps, rue Brulard...)
- travaux d'aménagement de la ZAC de Planoise,
- viabilités des ZAC Combe Saragosse, La Fayette,
- Parce Scientifique des Montboucons (viabilités),
- tunnel sous la Citadelle,
- plan de jalonnement,
- gestion centralisée de la signalisation lumineuse et de l'éclairage public,
- participation au programme cofinancé État-Région pour la voirie,
- aménagement de la déchetterie Ouest ZI des Tilleroyes (avec traitement des déchets verts),
- Musée du Temps au Palais Granvelle,
- gymnase Montboucons,
- participation de la Ville pour les lycées et les collèges avec la Région et le Département,
- renouvellement :
- * du matériel pour l'enlèvement et la destruction des ordures ménagères (compris réorganisation de la collecte),
 - * du matériel informatique et cartographie,
 - * du matériel de transport collectif,
 - * des véhicules et engins divers.
- **4. une section de fonctionnement** qui reprend, par délégation, les principales orientations et actions prévues pour 1991.
- M. le Député-Maire et M. le Premier Adjoint ont tracé ensuite les grandes tendances du budget 1991 qui peuvent d'ores et déjà être mises en évidence.

Les dépenses d'investissement se situeront à un niveau supérieur à celui de 1990. L'effort contenu depuis plusieurs années en matière d'autofinancement sera maintenu.

L'annuité de la dette passera dans le budget principal de 120 à 127 MF soit une progression limitée à 7 (+ 5,8 %). La gestion active de la dette menée depuis plusieurs années et notamment en 1990 avec l'ouverture de deux lignes de crédit de 15 MF chacune, permet en effet de repousser le recours à l'emprunt et par conséquent de diminuer les dépenses en ce domaine.

En matière de frais de gestion courante, l'effort de maîtrise de cette catégorie de dépenses sera poursuivi.

Les dépenses de personnel qui représentent près de la moitié des dépenses de fonctionnement, augmenteront de 4 %, soit sensiblement plus que l'inflation de 1990.

Une pause sera marquée dans le processus de réduction progressive du nombre des emplois (90 emplois depuis 1986), pause limitée toutefois car l'objectif de réduction de 15 emplois en 1990 n'ayant pas été totalement atteint, le complément de réductions pour atteindre ce chiffre sera effectué en 1991.

En ce qui concerne la pression fiscale, elle se limitera au montant de l'inflation de 1990.

Les autres recettes principales évolueront de façon positive pour ce qui concerne le produit de l'exploitation des services (augmentation comprise entre 4 et 5 %), soit resteront subordonnées à des décisions ultérieures de l'État, notamment en ce qui concerne la DGF pour laquelle deux inconnues demeurent :

- la régularisation au titre de l'année 1990 (une somme représentant 4 % de la dotation 1989 avait pu être intégrée dans le BP 1990),
- le Parlement doit examiner prochainement un projet de création dans l'enveloppe globale de la DGF d'une Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

En conclusion, le budget général de 1991 devrait augmenter comme celui de 1990 (augmentation comprise entre 6 et 7 %), le budget principal progressant de 5 à 6 %.

Les priorités retenues par la Municipalité au cours des années antérieures en matière d'actions sociales et de solidarité, de développement économique et de défense de l'emploi seront maintenues, auxquelles s'ajouteront d'autres actions dans le domaine des voies de communication et voirie, de l'enseignement et de l'environnement.

A l'issue de cette présentation, un débat s'est instauré, auquel ont participé M. TOURRAIN, M. JACQUEMIN, M. VIALATTE, M. FUSTER, M. PONÇOT, M. LIME, M. RUEFF, Mme DUVERGET, Mme FOSLCHWEILLER, M. GRAPPIN, M. MAILLARD, M. NACHIN, M. HUMBERT J.F. et M. ANTONY.

Enfin, M. le Député-Maire a informé l'Assemblée Communale que compte tenu des nombreuses critiques des oppositions, le document 1992 de présentation des orientations budgétaires se présenterait sous une forme plus succincte et simplifiée.

La séance est levée à 21 heures 45.

Hôtel de Ville, le 6 février 1991 Le Député-Maire, Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché conformément à la loi, Pour le Député-Maire, L'Adjoint,